

N° 2011/ 068
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze
Le : Vingt Cinq Novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Monsieur BAUDRIER Guy, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/11/2011

Présents : MM .BAUDRIER, GRANDON, PAULIOUT, GUILLOU,
PAPAZIAN, CHALARD, Mme BARRIS, Mme CHABROL, Mme PIQUET,
Mme COLOMBIER

Excusés : DUPUY Danièle, RANOUILLE Robert, SCHIKORSKI
Annick , FREDON Fabienne

Secrétaire de séance : Mme CHABROL Marie Claude

Objet : CIMETIERE COMMUNAL :

- Majoration du prix des concessions
- Instauration de concessions de 50 ans

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de précédentes réunions , il avait été débattu de l'augmentation du tarif des concessions au cimetière communal et à la possibilité d'instaurer des concessions non perpétuelles.

Il avait été décidé de voir les tarifs et conditions qui se pratiquaient dans les communes voisines .

Monsieur le Maire donne donc le compte rendu de cette enquête , qui révèle que le prix pratiqué pour les concessions perpétuelles à CHAMPSAC en vertu d'une délibération du **17 Novembre 1983** est très en dessous des tarifs pratiqués aux environs . Par ailleurs , la plupart des communes proposent en plus des concessions perpétuelles , des concessions de 30 ans , ou de 50 ans .

Au vu de ces éléments , Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur un nouveau tarif à appliquer à compter du **1^{er} Janvier 2012** pour les concessions perpétuelles , de même que de proposer des concessions d'une durée plus courte .

Après en avoir longuement débattu, l'Assemblée Municipale, à l'unanimité,
DECIDE :

- **De fixer** le prix des concessions **perpétuelles** à **95€** le m² à compter du 1^{er} Janvier 2012
- **De proposer** des concessions de **50 ans** au tarif de **25€** le m² et ce à compter du 1^{er} Janvier 2012 .

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus.
En Mairie le 25 Novembre 2011

Certifiée exécutoire le :
Reçue en S/Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 29 DEC. 2011

